

Le passeport Compétences : valoriser ses savoirs

Fiche technique

Secteur

Médico-social

Public

Cette action de formation s'adresse aux
Travailleurs/ouvriers exerçant
au sein d'un ESAT.

Durée

2 jours

Organismes de formation

- ⇒ IRFA Sud
- ⇒ Différents et Compétents

Lieux & dates

⇒ Groupe 1

**Haute Garonne (31) - Animé
par IRFA Sud**

Les 13 & 14 nov. 2023

⇒ Groupe 2

**Herault (34) - Animé par IRFA
Sud**

Les 11 & 12 déc. 2023

⇒ Groupe 3

**Lozère (48) - Animé par
Différents et Compétents**

Les 24 & 25 oct. 2023

Contexte

L'enjeu est notamment d'impulser une nouvelle dynamique en confortant la mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans une trajectoire professionnelle à l'intérieur de l'ESAT mais également vers le milieu ordinaire adapté et classique.

Un des moyens d'y parvenir est de proposer des prestations de formation aux salariés des adhérents de l'OPCO Santé relevant de la branche sanitaire, social, médico-social entre autres sur la thématique « Le passeport compétences : valoriser ses savoirs ».

Le passeport de compétences est un outil, introduit en 2004 dans le cadre de la loi relative à la formation tout au long de la vie. Il répond à cet enjeu de formalisation, de développement, de valorisation et de certification des compétences. Il s'inscrit également dans cette démarche d'évolution tout au long de sa vie. Le caractère exhaustif, évolutif et numérique de cet outil le rend d'autant plus pertinent dans la volonté décrite plus haut de renforcer la mission d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans leur trajectoire professionnelle.

Cette formation permettra aux travailleurs handicapés des différents ESAT de l'Occitanie de mieux comprendre la notion de montée en compétences techniques et relationnelles et d'être plus autonome sans la gestion des emplois et des compétences. Nous notons l'importance de s'inscrire dans une démarche d'explicitation de la compétence et d'autonomisation dans leur évolution professionnelle.

Le fait que la formation soit dispensée par un acteur extérieur est un point important. En effet, cela favorisera l'autonomie et la responsabilité des personnes accompagnées et apportera un autre regard en complément de celui déjà porté par les professionnels accompagnants.

Objectifs

- ⇒ Définir la notion de compétences
- ⇒ Savoir lister ses savoirs acquis dans le cadre professionnel
- ⇒ Savoir comment mettre en avant ses compétences
- ⇒ Savoir faire le lien avec le désir de formation et les besoins pour aller travailler dans le milieu ordinaire ou dans un autre secteur
- ⇒ Se préparer à acquérir des compétences dans le cadre d'une certification de type CléA ou titre professionnel

Prérequis

Cette action de formation ne nécessite aucun prérequis.

Le lieu exact de la formation sera défini en fonction de la liste des inscrits sur la session.
